

ETAT CIVIL

NAISSANCE :

Margaux DESJARDINS, née à Amiens, le 13 février 2004

Eve DUMONT, née à Amiens, le 28 mars 2004

DECES

Guy DAMBRINE, décédé le 25 janvier 2004 en sa 84^{ème} année.

Christian CACHELIN, décédé le 24 février 2004 en sa 68^{ème} année.

Permanences du secrétariat de Mairie

Lundi, Mardi et Jeudi de 9 h à 10 h 30

Pas de permanence les premiers samedis de juillet, août et septembre.

Toutes demandes (en dehors des heures de permanence)

- peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- peuvent être transmises par fax au 03.22.37.02.67
- peuvent être enregistrées sur le répondeur au 03.22.37.40.14
- peuvent être adressées par E.mail à l'adresse électronique

suivante: mairie.arvillers@wanadoo.fr

Permanence sociale avec Monsieur L. Viltart le vendredi de 9h à 10h
(permanence ajournée en juillet)

PAS DE SECRETARIAT DE MAIRIE LE SAMEDI 1^{ER} MAI 2004.

Ech T'chou Canard



Avril 2004
n° 85
Arvillers



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous les habitants.

Nous venons de voter le budget 2004. Comme prévu, les taux d'imposition ne bougent pas. Nous poursuivons le remplacement des huisseries des bâtiments communaux et surtout des écoles.

Pour 2005, il ne restera plus que le bâtiment de la Poste et nous en aurons terminé ; ces travaux représentent un bel investissement mais le résultat est satisfaisant et le confort sera apprécié par nos enfants aux écoles.

Nous étudierons ensuite la carte communale, ceci a fait l'objet de la réunion du 05/04/2004 ; il y a matière à réflexion et ceci pour l'avenir d'Arvillers. Notre village comprend aujourd'hui environ 750 habitants ; dans le courant de l'année il y aura une dizaine de maisons neuves construites.

Nous avons également décidé d'installer un robinet au milieu du cimetière et de remettre des cailloux dans l'allée centrale (ce n'est pas un luxe).

Comme vous avez pu le remarquer cette année, au 1^{er} Avril tous les travaux de tonte, de taille, de nettoyage de bordures et parterres étaient réalisés.

Le personnel communal a bien réalisé son travail et je les félicite tous les deux.

L'ensemble du personnel communal donne satisfaction y compris Mme Quénel Evelyne, ATSEM, Mme Bellanger Astrid ainsi que notre secrétaire de Mairie Mme Jullien Corinne.

Notre équipe est très soudée !

Je tiens à demander aux habitants d'éviter de déposer des gravats ou autres sur les bordures car ceci endommage les tondeuses, prenez conscience que c'est vous qui en payez les réparations et les remplacements.

Quant aux containers, je vois rouge ! ! ! ! ! ! ! ! ! !

J'ai du mal à croire que nous ayons des «porcs» dans le village.

Je vous choque peut-être mais il n'y a pas d'autre mot !

Les employés ont procédé au nettoyage complet des containers, malheureusement le lendemain nous y avons trouvé des sacs d'ordures ménagères. Ceci est honteux, soyez respectueux du travail des autres ! Cependant, je connais le nom de certains auteurs et je n'hésiterai pas la prochaine fois à les transmettre à la gendarmerie.

Concernant les travaux réalisés par la CCALM, le chemin de Bouchoir sera terminé courant mai.

Le budget de la CCALM prévoit une augmentation des impôts cette année encore, l'année dernière l'augmentation avait été d'un peu plus de 7% ; nous ne connaissons pas encore le taux pour cette année.

Personnellement je pense que ça commence à bien faire, d'autant que des économies énormes pourraient être réalisées dans d'autres domaines.

Pour terminer je voulais vous parler d'une demande de cantine scolaire ; je m'occupe pour le moment de réunir les informations et d'étudier les dépenses à faire pour réaliser ce projet. Nous en parlerons ensuite avec le conseil au complet sachant que d'ici un an ou deux une réflexion sérieuse se tiendra sur le devenir des écoles. Un probable regroupement scolaire pourrait voir le jour avec les communes voisines. Nous nous battons pour conserver la maternelle et ceci pour des raisons évidentes.

Pour moi une école représente la vie du village !

Bonne continuation à tous. Salutations.

Yves Cottard

ANNONCES

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles de la 2^{ème} période, nés en juillet, août et septembre 1988 doivent venir se faire recenser en mairie (les parents, en leur absence, peuvent faire la démarche) en avril et mai 2004.

CEREMONIE DU 8 MAI 2004

11 H 30 : Rassemblement à la mairie

Dépôts de gerbes au monument aux morts

Vin d'honneur offert par la municipalité salle Coca

PERMANENCES D'ALAIN GEST – DEPUTE DE LA SOMME

<u>1^{er} lundi du mois</u> CORBIE à 18h00	<u>1^{er} jeudi du mois</u> POIX (salle justice paix) à 18h00 CONTY à 19h00
<u>2^{ème} jeudi du mois</u> AILLY SUR NOYE à 18h00 MOREUIL à 19h00	<u>3^{ème} lundi du mois</u> VILLERS BOCAGE à 18H00
<u>3^{ème} jeudi du mois</u> ROSIERES EN SANTERRE à 18h00	<u>4^{ème} jeudi du mois</u> ROYE à 18h00 MONTDIDIER à 19h00

Les permanences ont lieu en mairie sauf pour Poix de Picardie

INSCRIPTIONS A L'ECOLE D'ARVILLERS

Les inscriptions pour le rentrée 2004/2005 auront lieu le lundi 10 mai et le mardi 11 mai de 16h30 à 18h.

Se munir du livret de famille et du carnet de santé.

Pour les enfants entrant pour la première fois à la Maternelle (nés en 2001 et avant), il est demandé en plus un certificat du médecin attestant que l'enfant est apte à la vie en communauté. Désormais, toutes les rentrées se font en septembre.

Si vous ne pouvez pas vous présenter aux jours et heures indiqués, veuillez prendre rendez-vous en téléphonant au 0322374218.

COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 janvier 2004

Présents : MM Cottard, Des rousseaux, Viltart, Carpentier, Brunel, Debuire, Scherpereel, Beaude, Dr Carpentier, Dumetz, Soilleux, Mmes Andrieu, Platerier et Rubin
Mme Valérie Andrieu. a été élue secrétaire.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

ATESAT

Monsieur le Maire indique que la loi n° 2001-1168 du 11/12/2001 institue une mission de service public d'intérêt général de l'Etat au profit des communes qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Cette Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) remplace l'Aide Technique à la Gestion Communale (ATGC).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

--> demande à bénéficier de l'ATESAT pour :

- la mission de base
- les missions complémentaires (assistance pour un diagnostic de sécurité routière, assistance pour programme d'investissement de la voirie, gestion du tableau de classement de la voirie et études et travaux de modernisation de la voirie),

--> approuve le projet de convention à intervenir avec l'Etat (DDE) pour une durée de un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour un montant de 238.95 Euros par an.

ADHESION DES COMMUNES DE MARCHE-ALLOUARDE ET RETHONVILLERS AU SIEP DU SANTERRE

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion des communes de Rethonvillers et de Marché-Allouarde au sein du Syndicat d'Eau Potable du Santerre.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE DES COMMUNES 2004

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de remplacement des huisseries à l'école primaire et la bibliothèque/salle informatique attenant à l'école d'Arvillers pour un montant de travaux estimés à 33.519.78 Euros H.T. (soit 40.089.66 Euros T.T.C.) correspondant au devis le moins disant présenté par l'entreprise FABRIPLAST à Roye (Somme).

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte, à l'unanimité, le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement des communes et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DGE : 45 % x 33.519.78 Euros : 15.083.90 Euros
- Fonds propres de la commune (dont TVA) : 25.005.76 Euros

Les travaux ne commenceront qu'après que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par la Préfecture.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2004

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents travaux à faire pour 2004 :

- Carte communale par le bureau ARVAL
- Travaux d'huisseries aux écoles primaires et bibliothèque/salle informatique
- Eclairage public : 4 lampes supplémentaires à prévoir
- Achat d'un miroir pour signalisation carrefour rue de la chapelle et rue L. Thibaud
- Cailloux pour allée centrale du cimetière

- Raccordement des 2 fossés en traversée sur le C.D. 54 à la Gare
- Remplacement chèneau salle Coca
- Travaux 2003 à régler sur 2004 : travaux éclairage public

QUESTIONS DIVERSES

ACTIONS CULTURELLES DECENTRALISEES DE LA C.CALM

La compétence «Activités Socioculturelles et Sportives» de la C.calm voudrait voir se réaliser 6 actions culturelles au sein des communes de la C.CALM. Elle s'engagerait à prendre en charge les frais relatifs à la prestation à hauteur maximale de 1000 Euros. Monsieur le Maire transmet le dossier à Monsieur le Président du Comité des Fêtes qui présentera un projet à la C.CALM.

EPANDAGE DE BOUES PAR LA SOCIETE REXIM

Le Conseil Municipal se prononce contre l'épandage de boues issues de la station d'épuration industrielle de Ham de la Société REXIM.

TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS REGIONALES DES 21 ET 28 MARS 2004

Monsieur le Maire organise avec le conseil municipal les tours de garde pour les élections régionales des 21 et 28 mars 2004.

EOLIENNES

Une réunion a eu lieu le 23 janvier 2004 avec la société SENEV pour donner des renseignements et informations sur le projet d'implantation d'un parc d'éoliennes sur le territoire d' Arvillers.

AGENT D'ENTRETIEN REMPLACANT

Le conseil municipal décide de faire appel à un agent d'entretien remplaçant dès le mois de mars 2004 jusqu'au mois de novembre 2004 pour faire face au surcroît de travail pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Il sera demandé à Monsieur Michel MATIFAS d'assumer cette tâche.

ADSL

Le questionnaire sur l'ADSL a donné plus de 100 réponses. Monsieur Debuire fait part du projet de France Télécom de rendre éligible le central de Bouchoir pour l'installation de l'ADSL. Début février, on devrait recevoir des offres des fournisseurs de l'ADSL.

SALLE COLA

Monsieur le Maire signale que le club de football a repris ses entraînements en salle Cola et rappelle que toutes les associations de la commune payent une location de 3 Euros à l'heure pour l'utilisation des salles Coca ou Cola, votée à l'unanimité lors de la réunion du 18/06/2001 avec Elsa et la commune.

Les joueurs de Tennis d'Hangest doivent prendre impérativement l'adhésion ELSA à 4 Euros par an pour pouvoir jouer au tennis à Arvillers.

FLEURISSEMENT

Il est décidé de remettre des rosiers dans les parterres de la commune.

COURSE CYCLISTE C.CALMIENNE

La course cycliste la C.calmienne a finalement lieu le 30 mai 2004. La commune ne se porte toujours pas candidate pour le départ et l'arrivée puisqu'elle l'a déjà été l'année dernière.

L. Viltart : --> Pourquoi la route de Davenescourt (au Bois Neuf) n'est-elle pas entretenue ?

N. Platerier : --> Ne pourrait-on pas remettre de l'éclairage sous le porche à l'arrêt des bus scolaires ? Monsieur le Maire rappelle qu'il y en avait un qui a été démonté par les jeunes !

Dr Carpentier : --> signale une flaqué d'eau rue Louis Thibaud et devant le cimetière par temps de pluie.

X. Soilleux : --> dépôt de canettes sur le chemin de la Gare à Saulchoy

--> demande à la DDE de signaler le carrefour très dangereux rue Jack Berneuil et la route qui vient de Davenescourt

L. Rubin : --> signale les trous rue Louis Thibaud et sur le trottoir devant le 13 rue Louis Thibaud.

La séance est levée à 22 h 40.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2004

Présents : MM Cottard, Desrousseaux, Viltart, Brunel, Carpentier, Scherpereel, Debuire, A. Carpentier, Dumetz, Soilleux, Mmes Andrieu, Platerier, Rubin.

Absent excusé : L. rousseaux (pouvoir)

Mme Valérie ANDRIEU a été élue secrétaire

COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric DESROUSSEAUX, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2003, dressé par Monsieur Yves COTTARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation du compte administratif 2003, lequel peut se résumer ainsi :

- déficit d'investissement	104.424.05 E
- Excédent de fonctionnement	187.058.70 E
- reste à réaliser	6.155.08 E

Le Conseil décide de voter à main levée à l'unanimité. Le Compte Administratif 2003 est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2003

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du comptable centralisateur pour l'année 2003 et certifie que le présent compte est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2003 à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2003

Résultat de fonctionnement 2003	78 963.22 E
Résultat antérieur reporté	108 095.48 E
Résultat à affecter	187 058.70 E
Déficit d'investissement	- 104 424.05 E
Reste à recevoir en subventions d'investissement	6 155.08 E

Constatant que le compte administratif 2003 fait apparaître un excédent d'exploitation de :

187 058.70 E

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent au 31/12/2003 de la façon suivante :

Affectation en réserve	
à la section d'investissement c/1068	98 268.97 E
Affectation à l'excédent	
de fonctionnement reporté c/002	88 789.73 E

DETERMINATION DES TAUX DES QUATRE TAXES 2004

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2004 :

- Taxe d'habitation	5.20
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.11
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23.66
- Taxe professionnelle	6.79

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de la nomenclature M14 de 157.994 E. Les taux sont adoptés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2004

Les taux ayant été votés auparavant, le Conseil Municipal adopte, à main levée, à l'unanimité le budget primitif 2004, en équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes	401 791 E
	Dépenses	401 791 E
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes	200 425 E
	Dépenses	200 425 E

Ce budget primitif 2004 est voté par nature, au niveau des chapitres pour les deux sections. Il reprend les résultats de l'année 2003.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Subventions 2004

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations qui ont envoyé leur budget 2003 et leur budget prévisionnel 2004 :

- Association sportive scolaire	685 E
- Elsa	915E
- CATM	75 E
- Comité des Fêtes (1830 E + 245 E)	2075 E
- Football Club	535 E
- Les Archers	100 E
- Société de chasse	100 E
- PMA de Montdidier	75 E
- Divers	940 E

Monsieur le Maire souligne :

- que la commune fournira les matériaux pour la réfection du panneau de tir ainsi que la peinture pour le toit au Club des Archers. La clôture demandée sera refaite par le propriétaire voisin qui l'a enlevée.

- que la commune met à la disposition des chasseurs le terrain de l'ancienne décharge sur la route de la carrière, à charge pour eux d'y aménager leur cabane et d'entretenir le terrain.

- que le club de football a utilisé la salle Cola pour l'entraînement en salle le mercredi soir et qu'une location de 3 euros par heure sera demandée comme pour les autres associations.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'attribution des subventions et des décisions prises.

REMUNERATION DU MAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une indemnité mensuelle de fonction due à Monsieur le Maire selon l'article L 2123-23 et L 2123-24 du Code des Collectivités Territoriales pour une population municipale totale comprise entre 500 et 999 habitants. Elle s'élève à compter du 1/04/2004 à 1000 Euros net mensuelle (indice brut 1015, majoré 820) et ce pour la durée du mandat restant à courir.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est prévu en section d'investissement au budget primitif 2004 ,

Opérations non affectées :

2031	carte communale	21000 E
21538	Eclairage public	14400 E
21312	Portes et Fenêtres écoles	40500 E
21578	Matériel de voirie	6000 E
21318	Chauffage bureau PTT	3200 E

QUESTIONS DIVERSES

PROJET DE CREATION D'UNE CANTINE

Une enquête menée par les parents d'élèves de l'Ecole d'Arvillers révèle que sur 24 familles, 12 sont favorables à la création d'une cantine à Arvillers.

Monsieur le Maire et son conseil n'y sont pas opposés mais demandent à étudier très sérieusement tous les critères de mise en oeuvre pour pouvoir faire une évaluation financière des investissements et du coût de fonctionnement.

Y. Cottard : fait part aux conseillers municipaux de tous les travaux qui ont été effectués cet hiver et les invite à venir se rendre compte sur place du travail effectué par l'agent d'entretien : salle des adjoints - secrétariat de mairie - entrée et petite salle de l'ancienne mairie.

Le conseil municipal et le maire félicitent le personnel communal pour le bon travail effectué dans la commune.

D. Debuire : l'ADSL : le central de Bouchoir sera équipé de l'ADSL si les demandeurs déjà contactés signent un contrat "par anticipation" avec un fournisseur d'accès qui n'acceptera de faire signer un tel contrat que si l'ADSL est déjà installé sur le central. On tourne en rond. (NDR : cf. ci-dessous)

V. Andrieu : signale l'achat par la commune d'un nouveau filet de tennis

Dr Carpentier : - ne pourrait-on pas restaurer et mettre en valeur le crucifix de Saulchoy. Il pourrait être remis sur le mur de la Chapelle que le chantier d'insertion RMI de Moreuil doit restaurer.

La séance est levée à 23 h 10

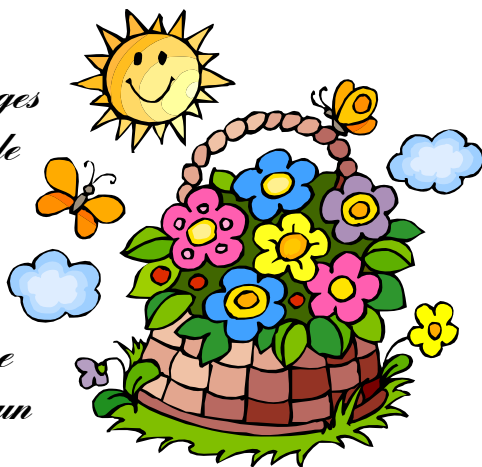
ADSL – L'internet haut débit

Nous avons recensé 119 personnes intéressées par l'ADSL dans le secteur du central téléphonique de Bouchoir. Notre liste a été validée par les services compétents de France Télécom et le central mis en procédure de "pré-réservation". France Télécom exige maintenant qu'au moins 100 personnes signent des contrats "par anticipation" avec les fournisseurs d'accès "de notre choix" pour installer effectivement l'ADSL sur le central. Les Fournisseurs d'Accès à Internet ont tous, d'après FT, connaissance de cette procédure. Dans les faits, seul Wanadoo (!) permet la signature de ces contrats, les FAI exigeant que l'ADSL soit installé pour faire signer les contrats. La situation est absurde.

France Telecom est à l'origine du blocage. C'est d'autant plus injuste qu'apparemment des villages bénéficient de l'ADSL sans qu'on leur impose cette procédure ridicule. Ce qui peut être entrepris pour faire entendre raison à France Telecom le sera.

Fleurissement

Si la nature a déjà tourné les pages de l'hiver, il est temps pour nous de tourner celles des catalogues de fleurs, plantes et arbustes car l'envie de fleurissement et de recherche d'une nouveauté ou d'une couleur peu commune gagne chacun d'entre nous.



Comme chaque année, la commune marquera sa reconnaissance envers les habitants qui ont contribué l'an passé à faire d'Arvillers un village agréable.

N'oublions pas que la propreté d'un village fait aussi partie de son accueil et de son "bien vivre" notamment sur et autour des plates formes "Point d'Apport Volontaire"; respectons le personnel chargé de leur entretien et ayons le réflexe "civique".

PAV du Lou d'Alouette

Les abords ont été améliorés mais son emplacement peut être source de danger pour la circulation aussi nous conseillons aux automobilistes de se rendre aux conteneurs par la rue des Alouettes et de repartir par la rue Marot et non pas l'inverse.

Fête Foraine d'ARVILLERS les 22 et 23 mai 2004

Le samedi 22 mai 2004

Distribution des parties gratuites vers 17 heures sur la place pour les enfants du village de 3 à 14 ans.

Le dimanche 23 mai 2004

Une réderie est organisée dans le centre du village.
Pour s'inscrire à la réderie : téléphoner au 03.22.37.46.56 ou au 03.22.37.47.48
Le prix du mètre est fixé à 2 €.

Une exposition de matériels agricoles anciens se déroulera sur la petite place devant la salle COCA.
Les Majorettes d'Arvillers défileront sur la place vers 15h30

Buvette et Restauration sur place.

Le comité des fêtes.

Rappel des activités d'ELSA

Le lundi de 18 heures à 19 heures : gymnastique douce
Le lundi de 19 heures à 20 heures : gymnastique tonique
Le jeudi de 19 heures à 20 heures : step
Le vendredi de 17h30 à 19h : majorettes

Les inscriptions aux différentes activités sont toujours ouvertes.
S'adresser à Mlle Elodie Sannier ou Mme Pingault Isabelle ou Mme Andrieu Valérie
Et bien sûr le Tennis ! un nouveau règlement est en place depuis décembre 2003

Pour s'inscrire au tennis : s'adresser à la mairie aux horaires d'ouverture.

